

# Trois morts en trois ans : suicides sous haute pression chez Technip



L'OB'S

La tour Adria, siège emblématique et fierté de Technip, dans le quartier de La Défense, à Courbevoie. (DENIS/REA)

L'Inspection du Travail a alerté le parquet de Nanterre sur la situation de cette société pétrolière du CAC 40.  
Révélation.

Par Matthieu ARON

Publié le 30 janvier 2019 à 13h07

La justice va-t-elle se saisir du dossier Technip France ? Le feu couve depuis trois ans dans ce groupe industriel spécialiste de l'ingénierie pétrolière appartenant au CAC 40. L'histoire n'aurait pu être que celle d'une restructuration musclée engendrant un conflit social. Mais trois salariés sont morts. Ils ont mis fin à leurs jours, tous par pendaison.

La prudence recommande de ne pas établir trop vite des relations de cause à effet entre ces suicides et la situation interne de l'entreprise, réorganisée à marche forcée depuis sa fusion – décidée en 2016 – avec l'américain FMC. Les délégués syndicaux (CFDT et CGT) ainsi que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont cependant assigné la société devant le tribunal de grande instance de Nanterre. L'audience se tiendra le 5 février prochain. Les représentants du personnel viendront y expliquer pourquoi, selon eux, Technip a "violé ses obligations de sécurité et de prévention des risques professionnels". Documents à l'appui, car l'Inspection du Travail, mais aussi deux cabinets d'expertise indépendants

et la caisse régionale d'assurance-maladie d'Ile-de-France (Cramif) ont également rédigé des rapports alarmistes que nous avons pu consulter en exclusivité.

Chez Technip, le burn-out a commencé à frapper en 2014 quand, touchée par la baisse du prix du baril, l'entreprise procède à une baisse de 12% de ses effectifs et externalise plusieurs de ses services. Ainsi, le 23 juillet 2015, M., ingénieur expatrié en Asie sur l'un des sites de liquéfaction de gaz, prend la plume pour rédiger ce qui sera sa dernière lettre :

"Je ne me sens pas capable de faire tout le travail. Je subis une pression pour tout ce que j'ai à faire et je n'ai pas la capacité qu'il faut pour gérer cette pression. Je n'ai pas non plus la capacité de leadership pour l'affronter. Je veux dire que j'ai pris cette décision parce que..."

Puis, l'ingénieur, sans parvenir à achever sa missive, se pend dans la cage d'escalier de son immeuble. M. trimait "plus de soixante heures par semaine", ont expliqué ses proches. Sa famille, estimant qu'il n'a pas bénéficié du soutien de son entreprise pour tenir ce poste difficile aux confins de la Chine, a attaqué Technip France devant les prud'hommes. D'importants dommages et intérêts sont réclamés. Le jugement sera rendu en mars prochain.

#### **Fusion avec FMC**

Un an presque jour pour jour après le suicide de M., le 25 juillet 2016, un autre ingénieur, basé à Paris, dans le quartier de La Défense, et que nous appellerons F., quitte son bureau de la tour Adria, haute de 155 mètres, siège emblématique et fierté de Technip. Cet après-midi-là, plutôt que d'emprunter l'ascenseur, F. se dirige vers l'escalier de service. Il s'arrête entre deux étages, déroule une corde et se pend. Son suicide est rapidement reconnu comme un accident du travail, sans que la direction ne le conteste. Mais l'Inspection du Travail, après avoir longuement enquêté, ne veut pas en rester là. En avril 2018, elle alerte le parquet de Nanterre.

Entre-temps, au printemps 2017, T. craque à son tour. A la tête de l'un des services clés de l'entreprise, T. était un manager apprécié par ses équipes, "un énorme bosseur". Il a eu parmi ses collaborateurs F., dont l'acte désespéré l'a profondément marqué. Selon des proches, le chef de service se sentait lui aussi dépassé par les "objectifs toujours plus nombreux qui lui étaient assignés". Le 3 avril 2017, il choisit d'en finir, par pendaison. A la suite de son décès, son poste sera aussitôt dédoublé. Il existe "un faisceau d'indices suffisamment précis et concordants pour pouvoir affirmer que le suicide de T. puise son origine dans l'activité professionnelle du salarié, et qu'il est survenu par le fait de très nombreux changements dans son travail, très insuffisamment accompagnés et anticipés par l'entreprise", affirme le

rapport d'enquête daté du 13 décembre 2017 de l'Inspection du Travail, qui pourrait saisir une seconde fois la justice.

Le parquet de Nanterre ouvrira-t-il une instruction judiciaire ? Outre ces trois suicides, une cadre a elle aussi tenté de se donner la mort en 2015. Par ailleurs, l'entreprise a dû faire face à des démissions à la chaîne et des dépressions en série. Dans le seul service comptabilité, dix salariés ont été arrêtés par leur médecin traitant pour épuisement professionnel. "Chez Technip, souligne pourtant Irina Azema, secrétaire adjointe du CHSCT, on ne se plaint pas. On bosse tous plus de cinquante heures. Et personne ne s'économise." Cadres supérieurs, ingénieurs hyperdiplômés, salariés plutôt bien payés... "Des gens fiers de leur travail et de leur entreprise, confirme Christophe Héraud, délégué syndical central CFDT. Ce modèle a fonctionné jusqu'au début des années 2000."



Chez Technip, le burn-out a commencé en 2014, quand l'entreprise baisse ses effectifs de 12% et externalise plusieurs services. (MARTA NASCIMENTO/REA)

Puis, il a fallu restructurer pour permettre la fusion avec FMC. Bénédicte Ronin, secrétaire du CHSCT, déplore :

"Tout le monde a été désorienté, des métiers ont disparu. Pour obtenir des renseignements élémentaires, il nous faut désormais appeler des plateformes installées en Inde ou en Italie."

La direction de Technip a d'ailleurs semblé, pendant un temps, partager ces inquiétudes. En septembre 2017, elle a commandé une enquête pour

mesurer la "résistance au stress" de ses employés. Conclusion : 79 salariés ont été considérés en "état critique" et 311 (sur un effectif parisien de 2.500 personnes) devaient être suivis avec "vigilance".

### Risques psychosociaux

Un diagnostic alarmant, que nuance aujourd'hui Christophe Bélorgeot, le directeur de la communication de Technip. Ce dernier ne souhaite pas s'exprimer sur les suicides "par respect pour les familles". En revanche, il met en avant "la qualité du service de santé au travail, les moyens financiers investis en matière de risques psychosociaux ainsi que le soutien permanent dont bénéficient les salariés au quotidien". Il n'empêche, les rapports d'organismes indépendants s'accumulent pour dire l'exact contraire. Ainsi, cet avertissement lancé à la direction en mars 2018 par le contrôleur de sécurité de l'assurance-maladie :

"Vos salariés sont exposés à des facteurs de risques susceptibles de s'aggraver telles qu'arrêts cardiaques, dépressions ou suicides."  
Une mise en garde renouvelée six mois plus tard par ce même contrôleur :

"Aucune démarche de prévention de ces risques ne nous a encore été présentée [...]. L'ampleur des témoignages nous indique que l'ensemble de votre entreprise est exposé aux risques psychosociaux."

Les salariés de Technip, expliquent aujourd'hui leurs représentants, "ne comprennent plus ni comment ni pourquoi ils travaillent". La fusion avec FMC, disent-ils encore, est en réalité une "absorption". Les fonctions de direction auraient dû être partagées à 50/50, mais le *top management* est en passe de devenir à 100% américain. "Nous avons un carnet de commandes quatre fois plus rempli et deux fois plus de personnels, mais ce sont eux qui nous ont mangés", résume un membre du CHSCT. Pis, alors que les rémunérations ont été gelées durant deux ans, les "Technip France" ont appris, en juin dernier, que leur PDG américain, Doug Pferdehirt, explosait les plafonds en matière de rémunération : avec 11 millions d'euros au titre de l'année 2017, il devenait le grand patron le mieux payé du CAC 40.

### Matthieu Aron